



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 24840

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la prévision de dotation horaire globale (DGH) pour 1999 dans les lycées du Val-d'Oise. Pour l'ensemble des lycées de ce département, 71 096 heures sont prévues pour 1999 alors que 72 954 heures ont été comptabilisées en 1998. Ces heures divisées par le nombre d'élèves donnent un taux d'encadrement 1,75 pour 1999 inférieur au taux de 1,82 constaté en 1998. En affinant ces chiffres lycée par lycée, tous sauf un auront un déficit d'heure, et en particulier les lycées Jean-Jacques-Rousseau à Sarcelles, Jean-Jacques-Rousseau à Montmorency et Gustave-Monod à Enghien. Pour ce dernier par exemple, les effectifs devraient passer de 1 559 élèves en 1998 à 1 592 en 1999, alors que la DGH diminuera de 189 heures entraînant la suppression de 8 à 10 enseignants. Dans ces conditions et à moins que ces lycées fonctionnent actuellement dans le luxe, il est difficile d'imaginer que l'enseignement puisse se dérouler dans de bonnes conditions. En conséquence, il lui demande si la décision de réduire la DGH dans le Val-d'Oise et en particulier dans ces lycées est prise de façon définitive. Sinon, il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour éviter les conséquences d'une DGH insuffisante : diminution des heures d'enseignement, réduction du nombre d'enseignants ou modification de la gestion de leurs heures de travail, augmentation du nombre d'élèves par classe et suppression des projets d'établissement.

Texte de la réponse

Les moyens supplémentaires ouverts par la loi de finances pour 1999 et ceux dégagés par la baisse des effectifs scolarisés permettent d'améliorer les conditions d'encadrement et de résorber progressivement les inégalités de dotations constatées sur le territoire national, en particulier dans le cadre du plan Seine-Saint-Denis et des plans pluriannuels de développement des départements d'outre-mer. Ainsi, dans ces conditions, la préparation de la rentrée prochaine en France métropolitaine se déroule dans le contexte d'une augmentation des emplois d'enseignants, d'une diminution du poids des heures supplémentaires et de la reconduction, au plan national, des moyens dévolus à l'enseignement, malgré une diminution encore sensible des effectifs scolaires. L'académie de Versailles qui a enregistré une baisse démographique (- 4 024 élèves de 1995 à 1998) devrait connaître pour la rentrée 1999 une stabilisation de ses effectifs. Toutefois elle bénéficie de la création de 43 E.T.P. (équivalent temps-plein). La répartition des moyens comporte, en effet, cette année des modalités spécifiques qui aboutissent à privilégier à côté des critères quantitatifs, des critères qualitatifs pour mieux répondre aux difficultés d'environnement et au principe d'équité entre académies. Parallèlement, afin de réduire le poids jugé trop lourd des heures supplémentaires dans cette académie, 91 emplois ont été créés par transformation d'heures supplémentaires. Il appartient maintenant aux autorités académiques qui ont reçu délégation de pouvoir en application de la déconcentration administrative, de définir la politique pédagogique de l'académie et les conditions dans lesquelles ils entendent la mettre en oeuvre en fonction des besoins des élèves, notamment pour ceux qui présentent les plus grandes difficultés dans les Z.E.P. et les R.E.P. Ainsi concernant l'estimation de la dotation horaire globale des lycées du Val-d'Oise et en particulier la situation des lycées Jean-Jacques Rousseau à Sarcelles, Jean-Jacques Rousseau à Montmorency et Gustave-Monod à

Enghien, il convient de prendre l'attache des services rectoraux qui définissent les dotations des établissements et sont, par conséquent, les mieux à même d'explicitier les composantes prises en compte et les modifications éventuelles qu'il sera possible d'y apporter.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24840

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 703

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2049